



Conseil des syndicats - Communiqué no 3

Mardi 27 avril 2021

Ce message est diffusé au nom du Conseil des syndicats. Le Conseil des syndicats a été créé afin de représenter les intérêts des employés syndiqués d’Air Canada pendant une période mouvementée notamment marquée par l’insolvabilité des régimes de retraite. Les dirigeants de chacun des syndicats d’Air Canada – Association des pilotes d’Air Canada (AOAC); Canadian Airline Dispatchers Association (CALDA); Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Air Canada; Association internationale des machinistes et travailleurs et travailleuses de l’aérospatiale (AIMTA); et Unifor – se réunissent périodiquement pour discuter de questions d’intérêt commun.

Mise à jour sur la fiducie d’actionnariat de 2009

Chers membres du Conseil des syndicats,

Il s’agit du troisième message que le Conseil des syndicats adresse à tous les employés syndiqués d’Air Canada.

En mai 2019, nous avons fourni des renseignements contextuels et des détails sur nos efforts collectifs pour débloquer la valeur de la fiducie d’actionnariat qui a été créée en 2009 au nom des membres de nos régimes de retraite à prestations déterminées. Ce message fournissait des précisions entourant la création de la fiducie d’actionnariat, sa raison d’être et les défis reliés au déblocage de ces fonds. Nous vous invitons à lire ce message qui contient de l’information contextuelle importante.

En juillet 2019, nous avons fait le point sur nos démarches à l’intention de nos membres, en précisant que nous n’étions pas parvenus à nous entendre avec la Compagnie sur la façon dont nous pourrions procéder. Étant donné cela, nous avons mis la question de côté.

Comme nous le savons tous, la pandémie mondiale de COVID-19 a eu un impact dévastateur sur tout le monde dans le secteur de l’aviation et à Air Canada.

Étant donné que la situation a considérablement changé, il semblerait que la Compagnie soit à présent ouverte à l’idée de reconsidérer la façon dont elle pourrait collaborer avec nos syndicats pour débloquer la fiducie d’actionnariat dans l’intérêt des participants du régime de retraite à prestations déterminées. Les circonstances éprouvantes que traverse notamment notre industrie en ce moment pourraient nous fournir une précieuse occasion d’obtenir le soutien nécessaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l’organisme qui réglemente le système financier, et l’Agence du revenu du Canada.

Pour l'instant, nous n'avons pas de détails spécifiques à fournir – mis à part le fait que la Compagnie s'est adressée aux dirigeants de chacun de nos syndicats afin de relancer nos discussions passées, et que nos syndicats discutent des options et les examinent activement.

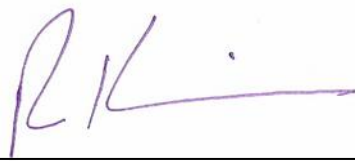
Il ne fait aucun doute – comme nous l'avons déjà indiqué – qu'un processus visant à débloquer la valeur de la confiance d'actionariat prendra du temps, car cela exigera l'accord de toutes les parties et les approbations d'un certain nombre de ministères.

Nous vous tiendrons au courant à mesure que nous aurons du nouveau à signaler.


En toute solidarité,



Air Canada Pilots Association



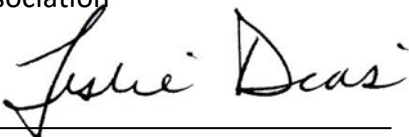
Canadian Airline Dispatchers Association



Canadian Union of Public Employees, Air Canada Component



International Association of Machinists & Aerospace Workers



Unifor